# CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 27 FEVRIER 2024 PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-deux, le 27 février à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme) dûment convoqué le 23 février 2024, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique MOMBARD, Président du CCAS.

<u>Présents</u>: MM. AVRIL Jérôme, CHOPIN Marie-Thérèse, GIOVANONE Marie-Ange, GRAILLAT Colette, GUICHARD Suzanne, GUICHARD Valérie, MOMBARD Dominique, ROUX Josiane, SGRO Fabienne, VALETTE Véronique.

Absents excusés: MM. BARNERON Séverine, CHORIER Jean-Luc, KHELIFA Eddy.

Conseillers municipaux présents: 10

Jérôme AVRL a été élu secrétaire de séance.

#### Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2023

Monsieur le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2023. A l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2023 est approuvé.

# Compte-rendu des actes accomplis par le Président en vertu de la délégation donnée par le Conseil Municipal

Entendu le rapport de Monsieur le Président ;

Le conseil municipal,

PREND ACTE du compte-rendu des décisions prises en vertu de la délibération n° DEL20201203 02 du 03 décembre 2020.

# Compte-rendu des actes accomplis par le Maire en vertu de la délégation donnée par le conseil d'administration

N°	Date de la décision	Objet
DEC2023_7CCAS	12/12/2023	Marché de services sociaux - Portage de repas : fourniture et livraison de repas à domicile - Attribution - ROUSTAN Didier

### DEL2024\_1CCAS - Approbation du compte administratif 2023 - Budget du CCAS

Rapporteur: Monsieur le Président

Nomenclature: 7.1 - Décisions budgétaires

Considérant que l'adoption du compte administratif est un vote sur la gestion du Président, il est rappelé l'obligation de retrait du Président au moment du vote de ce dernier. Le Conseil d'Administration vote, pour la circonstance, à l'élection d'un Président de séance ;

Le compte administratif 2023 du CCAS fait apparaître les résultats suivants :

	Section d'inv	vestissement	Section de fo	onctionnement	Ense	mble
Libellé	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		21 371.60 €		2 114.82 €	0.00€	23 486.42 €
Opérations de l'exercice 2023	3 662.04 €	267.12 €	86 777.76 €	87 169.63 €	90 439.80 €	87 436.75 €
Totaux	3 662.04 €	21 638.72 €	86 777.76 €	89 284.45 €	90 439.80 €	110 923.17 €
Résultats de clôture 2023		17 976.68 €		2 506.69 €	0.00€	20 483.37 €
			THE .	Solde résultats		20 483.37 €
Totaux Cumulés	3 662.04 €	21 638.72 €	86 777.76 €	89 284.45 €	90 439.80 €	110 923.17 €
Résultats définitifs		17 976.68 €		2 506.69 €		20 483.37 €

Sous la Présidence de M. AVRIL Jérôme, et en l'absence de Dominique MOMBARD, Président du CCAS de Mours Saint Eusèbe,

Le Conseil d'Administration, Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- CONSTATE, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- APPROUVE le compte administratif 2023 du budget du CCAS;
- VOTE ET ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### DEL2024\_2CCAS - Approbation du compte de gestion 2023 - Budget du CCAS

Considérant que le compte de gestion du Trésorier, pour l'exercice 2023, se résume comme suit :

	Section d'inv	vestissement	Section de fo	onctionnement	Ense	mble
Libellé	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		21 371.60 €	W 3. S.	2 114.82 €	0.00€	23 486.42 €
Opérations de l'exercice 2023	3 662.04 €	267.12 €	86 777.76 €	87 169.63 €	90 439.80 €	87 436.75 €
Totaux	3 662.04 €	21 638.72 €	86 777.76 €	89 284.45 €	90 439.80 €	110 923.17 €
Résultats de clôture 2023		17 976.68 €		2 506.69 €	0.00€	20 483.37 €
				Solde résultats		20 483.37 €
Totaux Cumulés	3 662.04 €	21 638.72 €	86 777.76 €	89 284.45 €	90 439.80 €	110 923.17 €
Résultats définitifs		17 976.68 €		2 506.69 €		20 483.37 €

Etant donné que le Compte de gestion du Trésorier et le compte administratif 2023 du budget CCAS présentent donc une concordance parfaite des opérations de recettes et de dépenses propres à la gestion 2023 ;

Le Conseil d'Administration, Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

• APPROUVE, sans observation, ni réserve, le compte de gestion 2023 du budget CCAS établi par le Trésorier.

## DEL2024\_3CCAS - Affectation des résultats définitifs de clôture 2023 sur le budget 2024 du CCAS

Considérant que les résultats définitifs de clôture de l'exercice 2023 pour le budget du CCAS sont les suivants :

	Résultat CA 2022	Virement à la section d'investiss.	Résultats Exercice 2023 Budget CCAS	Résultat de clôture de l'exercice 2023	Chiffres Affectation des résultats
Investissement	21 371.60 €		-3 394.92 €	17 976.68 €	17 976.68 €
Fonctionnement	2 114.82 €		391.87 €	2 506.69 €	2 506.69 €

Il est proposé au Conseil d'Administration d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement du budget du CCAS, sur l'exercice 2024, de la manière suivante :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2023	
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au Bu (c/1068)	udget Primitif	0.00€
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves		0.00€
(c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		2 506.69 €
Total affecté au c/1068 :		0.00€
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2023	0.00€
Déficit à reporter (ligne 002)		0.00€

Le Conseil d'Administration, Après en avoir délibéré, à l'unanimité :  APPROUVE l'affectation des résultats de clôture telle que définie ci-dessus au budget 2024 du CCAS.

### DEL2024\_4CCAS - Vote du budget primitif - Année 2024 - CCAS

Il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer sur le budget primitif pour l'année 2024.

Le budget primitif 2024 du CCAS s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	97 000.00 €	17 976.68 €
RECETTES	97 000.00 €	17 976.68 €

Le Conseil d'Administration, Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

• VOTE le budget primitif 2024 du CCAS, arrêté comme présenté ci-dessus.

#### **Questions diverses**

• Le repas des aînés 2024 est fixé au samedi 07 décembre 2024.

Fin de séance à 19h30

A Mours Saint Eusèbe, le 27 février 2024,

Le Secrétaire de séance

Jérôme AVRIL

Le Président du CCAS,

**Dominique MOMBARD**